

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication du R.P. François-Xavier Dumortier (séance du lundi 3 novembre 2008)

**Gérald Antoine :** Vous avez analysé avec grand soin les *Constitutions* données par Ignace de Loyola à la Compagnie de Jésus. Mais vous n'avez pas cru devoir aborder les *Exercices spirituels* qui bénéficient pourtant d'une plus large célébrité. N'offrent-ils pas un certain aspects plus vivant de ses concepts de la Justice et du Droit ?

Vous n'avez rien dit non plus d'un ouvrage qui m'est cher, car il est dû à un remarquable observateur de la langue française : le Père Bouhours, de la Compagnie de Jésus. Il s'agit du recueil des *Maximes de Saint Ignace de Loyola* publié à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le genre même des *Maximes* n'incline-t-il pas à une mise en forme de règles, de préceptes proches de l'appareil juridique ?

Ma dernière question est celle d'un ignorant : quelle valeur et quel sens faut-il attribuer à ce pluriel : « les Constitutions ... » ?

\*  
\* \*

**Jean Baechler :** Permettez-moi de revenir sur deux termes qui ont structuré toute la première partie de votre communication : le corps et l'universel.

En entendant le mot corps dans le cadre de références qui est le vôtre, on pense spontanément à quatre références possibles : Saint Paul (le corps mystique du Christ) ; l'Église comme organisation ; les monarchies européennes telles qu'elles ont émergé de la dispersion féodale et telles qu'elles résultent de la reconquête des droits régaliens dès le XVI<sup>e</sup> siècle ; un aspect de cette reconstitution monarchique, à savoir les armées, issues, elles aussi, de la période post-féodale. Autant que vous sachiez, qu'avait Saint Ignace en tête comme modèle de référence pour développer l'idée de la Compagnie comme un corps ?

Quant à l'universel, il se prête à deux interprétations possibles, l'une authentique et l'autre plus discutable. L'universel en soi est quelque chose qui vaut pour un ensemble, étant entendu que cet universel est susceptible de particularisations qui le distribuent et le différencient en réalisations adaptées à des contextes particuliers. Une autre interprétation consiste à universaliser une particularité. Ignace avait-il en tête l'universel en soi, susceptible de particularisations – avec l'idée que le christianisme, qui était né au Moyen-Orient et s'était diffusé dans l'empire romain, était culturellement hautement particularisé et que, s'il voulait s'étendre à l'ensemble de la planète, il devait pouvoir se particulariser à l'usage des Chinois, des Japonais et des autres ? Ou bien Ignace pensait-il qu'il fallait tout simplement diffuser le christianisme tel qu'il s'était développé chez nous ?

\*  
\* \*

**Jacques Boré :** Comment la Compagnie peut-elle concilier le message évangélique avec le droit de tuer, soit par l'euthanasie, soit par une guerre qualifiée de juste ?

\*  
\* \*

**Alain Besançon :** Vous avez montré que, dans ses conceptions du droit, Saint Ignace était toujours près de la pratique. Or, les *Exercices* ont été composés bien avant qu'il y eût la moindre Compagnie de Jésus. Saint Ignace s'est promené en pèlerin de Dieu avec les *Exercices* dans sa poche et en les proposant à tout le monde. Ce n'est que lorsqu'il eut trouvé quelques compagnons, à Paris, qu'il fonda la Compagnie.

Ces *Constitutions* ne ressemblent-elles pas plutôt à celle de Saint Benoît, à cause de la place très monarchique du Père Abbé, qu'aux constitutions postérieures, celles des Dominicains, des Franciscains, des Augustins, beaucoup plus démocratiques et formant un vif contraste avec celles de la Compagnie ?

Cette organisation rigoureuse n'a toutefois pas empêché la Compagnie de connaître, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles une évolution que d'aucuns ont qualifié de décadence. Je pense notamment aux critiques des Dominicains et des Franciscains qui ont fait échouer un peu partout les grandes entreprises jésuites. Ils reprochaient principalement à la Compagnie de constituer une « *ecclesiola in Ecclesia* » et de vouloir contrôler l'Église. Les jésuites étaient en outre fort bien adaptés aux sociétés de l'Ancien Régime, mais quand ils se sont reconstitués au XIX<sup>e</sup> siècle, ils ont eu du mal à se faire à l'ordre démocratique naissant.

Récemment, il y a eu une déclaration commune des évêques catholiques, des orthodoxes et des autorités protestantes en France par laquelle ils ont défini, à propos des thèmes de l'immigration, « un bien commun sans frontières ». Cette notion me choque car le bien commun, tels qu'on l'entend depuis toujours, se situe précisément dans des frontières, celles de la cité, celles de la communauté, etc. N'y a-t-il pas là une contamination avec cette universalité que la Compagnie prône ?

J'ai été très heureux de vous entendre parler du Père Fessard, qui m'a honoré de son amitié, notamment à l'époque où il était exilé à Compiègne, en butte aux critiques de membres de la Compagnie qui exaltaient mai 68 et Cuba.

\*  
\* \*

**Emmanuel Le Roy Ladurie :** Comment établir le lien entre ce que vous avez dit et l'une des plus belles réalisations des jésuites, l'enseignement secondaire ? Est-ce la passion de l'universel qui faisait admettre aux jésuites la culture latine et grecque, et donc païenne à côté de la culture chrétienne ?

\*  
\* \*

**Jean Tulard :** J'ai découvert l'existence de la Compagnie de Jésus à dix ans en lisant *Le Vicomte de Bragelonne* où, à la fin des *Trois Mousquetaires*, celui qui était le moins sympathique, avouons-le, mais le plus brillant et le plus intelligent, finissait Général de la Compagnie de Jésus.

Permettez-moi de vous poser deux questions. Premièrement, où situez-vous les écrits de Balthazar Gracian, qui me semblent assez cyniques et pas du tout en accord avec les conceptions que vous nous avez présentées ?

Deuxièmement, je vous poserai une question à laquelle je vous dispense de répondre. Dans le prolongement de celle posée par M<sup>e</sup> Boré, je remarquerai que les jésuites ont, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, justifié le tyrannicide et notamment

l'assassinat d'Henri III et celui d'Henri IV. Comment justifiez-vous cette justification ? Ne voyez aucune malveillance dans mes questions. N'ai-je pas moi-même publié un *Atlas administratif du 1<sup>er</sup> Empire* avec l'un de vos prédécesseurs, le R.P. de Dainville ?

\*  
\* \*

**Jean-Claude Casanova** : Sur le tyrannicide : je comprends à présent pourquoi le général De Gaulle, élève des jésuites, a écrit dans ses *Mémoires* que l'amiral Darlan avait été « exécuté », et non pas, comme on aurait dû dire, « assassiné ».

Ma deuxième remarque porte, à la suite de celle d'Alain Besançon, sur le Père Fessard, dont je m'honore également de l'amitié. Il existait aussi une grande et profonde amitié entre Raymond Aron et le Père Fessard ; dans le bureau de Raymond Aron, il y avait trois photographies : celle du Père Fessard, celle de Élie Halévy et celle d'Alain. Le Père Fessard a été mal traité dans la Compagnie de Jésus, j'en ai été témoin dans les années 1970. Sur ce point, pour le procès verbal, je vous renvoie à l'index historique et chronologique publié par la revue *Études* à l'occasion d'un anniversaire de la revue, voilà quelques années, les allusions qui sont faites au Père Fessard sont extrêmement désagréables, alors que celui-ci, en trois occasions historiques importantes, a défendu à la fois la vérité et la liberté : en 1941, contre le régime de Vichy et l'Occupation, en parlant dans le premier *Témoignage chrétien* du « souverain-esclave » ; en 1945 et 1946, en dénonçant la menace et le mensonge communistes ; après 1968, en critiquant ceux qui risquaient de faire « perdre son âme » à l'Eglise. Puisque vous avez commencé la réhabilitation du Père Fessard, j'espère qu'elle se poursuivra au sein de la Compagnie.

\*  
\* \*

**Gilbert Guillaume** : Permettez-moi de revenir au droit. La Compagnie de Jésus a joué un rôle important aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles dans le développement du droit international. Vous avez rappelé le rôle des jésuites espagnols, en particulier de Suarez qui a été, bien avant Grotius, à l'origine du droit des gens. J'ai récemment trouvé un commentaire des traités de Westphalie, en trois tomes, fait par un Père jésuite dix ans après la signature des traités.

J'ai l'impression qu'après les difficultés qu'elle a connues au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Compagnie de Jésus a joué un rôle moins important en ce domaine. Existe-t-il encore une réflexion sur le droit international au sein de la Compagnie ?

\*  
\* \*

**Bertrand Saint-Sernin** : Ma première question porte sur la *ratio studiorum*. À quoi attribuez-vous l'extraordinaire stabilité des règles des collèges de jésuites qui ont tenu deux siècles et demi sans grandes variations et qui ont continué d'inspirer le système scolaire français quasiment jusqu'à aujourd'hui ?

Jean Tulard disait qu'il avait connu les jésuites à dix ans. Je le bats de trois ans puisque j'ai été scolarisé à l'âge de sept ans chez les jésuites. À propos du tyrannicide, je me rappelle que le Père Recteur du collège de Tivoli, à Bordeaux, a

incité les élèves de Terminale en juin 1940 à rejoindre la France Libre, ce qui était peut-être une façon de lutter contre les tyrans.

\*  
\* \*

### Réponses :

**À Gérard Antoine :** Je n'ai pas évoqué les *Exercices spirituels* parce que l'objet de mon propos était centré sur le droit et sur la manière dont la Compagnie considère le droit à travers sa propre expérience juridique et, notamment, à travers les *Constitutions*. Mais j'avais pensé intégrer quelques éléments des *Exercices spirituels* parce que la notion d'universel y est très importante. Elle est présente au début de ce que nous appelons « la deuxième Semaine » qui commence par « la contemplation du Règne ». Dans cette « contemplation », le retraitant est amené à considérer un roi temporel voulant conquérir « le territoire des infidèles » et y appelant les siens, et le Christ, Roi éternel, appelant l'univers entier et chacun en particulier à être avec Lui. C'est donc au seuil de cette deuxième semaine des *Exercices* que se trouve cette ouverture très large à l'univers entier. La suite du Christ ne demande pas de mettre simplement ses pas derrière Lui, mais de regarder le monde. « La contemplation du Règne » vient avant la contemplation de l'Incarnation, texte très célèbre des *Exercices spirituels*, où les personnes de la Trinité regardent la Terre avant de décider l'envoi du Fils et son incarnation. Il y a, au niveau des *Exercices spirituels*, quelque chose de très profond concernant l'universel. Toutefois, il me semblerait excessif de vouloir en tirer trop de conséquences sur le plan juridique : les conséquences sont à lire dans les *Constitutions*.

**À Jean Baechler :** Ignace a pratiqué l'art militaire et l'on pourrait penser qu'en parlant de corps il pensait à un corps d'armée. Je pense qu'est plutôt présente, dans sa notion de corps, la corporéité même de l'homme. Dans les *Exercices spirituels* comme dans les *Constitutions*, il attache un grand soin à tout ce qui concerne le corps, allant même jusqu'à dire combien de temps un jeune jésuite doit dormir pour pouvoir vivre le régime d'études qui est le sien. Dans sa conception du corps, il y a certainement l'influence de la première Epître aux Corinthiens (1 Cor 12 12), à savoir que « si tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps : il en est de même du Christ ». En outre, il me semble qu'Ignace, qui n'était pas un grand lecteur de la philosophie de son temps, connaissait néanmoins la notion de corps politique, importante chez Jean Bodin.

Par rapport à l'universel, je me suis posé moi-même les questions que vous m'avez posées. Nous ne sommes pas dans une perspective kantienne. Quand Ignace parle du « plus universel », il le rapporte toujours au « bien plus universel », au « fruit plus universel », voire même à une « édification plus universelle ». Il y a chez Ignace le sens d'un dynamisme qui n'est pas détaché de ce qui est le plus particulier et le plus singulier. Ce que redoute Ignace, c'est l'enfermement dans une particularité tellement particularisante que plus rien de l'universel ne se donnerait à vivre.

La Compagnie de Jésus est née internationale. Ignace a eu très vite un sens fort d'une internationalité qui restait toutefois essentiellement européenne. Pourtant cette internationalité dépassait déjà l'Europe : il a été en Terre Sainte ; il parle des

Turcs, il évoque l'Éthiopie. Dès l'origine de la Compagnie a donc prévalu le souci que la Compagnie ne soit pas trop liée au lieu de provenance des uns et des autres. L'intuition fondamentale d'Ignace a été de constituer un corps pour la dispersion. C'est cela sans doute qui l'a conduit, puisqu'il ne pouvait plus aller en Terre Sainte, à se rendre auprès du Pape pour que le Saint Père, signe même de ce qui est le plus universel et garant de la catholicité de l'Église, décide quel était l'endroit où le bien le plus universel pouvait être servi et accompli par ceux qui exprimaient leur disponibilité à son égard. Vous savez peut-être que nous prononçons quatre vœux dont, particulièrement, un vœu d'obéissance au Souverain pontife en tant que successeur de Pierre - ce qui nous singularise par rapport à beaucoup d'autres ordres religieux.

**À Jacques Boré, Jean Tulard et Jean-Claude Casanova :** Plusieurs d'entre vous ont évoqué la question du tyrannicide. Je crains de ne pas pouvoir y répondre avec la compétence nécessaire. Mais, alors que deux jésuites viennent d'être tués à Moscou, la question de la vie et de la mort, qu'il s'agisse des autres ou des nôtres, n'est pas une question qu'on peut traiter sans gravité. Quand je suis entré dans la Compagnie de Jésus, je pensais que les martyrs appartenaient au passé, aux premiers temps de l'Église. Mais j'ai appris la mort d'André Masse, ancien rédacteur en chef d'Études et premier responsable d'Assas Éditions, tué au Liban alors que j'étais moi-même en Équateur. J'ai appris, il y a une semaine, la mort de ces deux compagnons en Russie ; j'avais rencontré l'un d'eux quatre jours plus tôt, à Madrid lors d'une réunion des Provinciaux européens.

**À Alain Besançon :** Les *Exercices spirituels* existaient certes avant la Compagnie de Jésus. Leur origine est très complexe, mais il faut aussi dire que, sans les *Exercices spirituels*, il n'y aurait pas de Compagnie de Jésus. La Compagnie s'est formée à travers les *Constitutions*, mais elle est née des *Exercices spirituels* et de l'expérience de Dieu et du Christ que ceux-ci permettent.

Que les *Constitutions* de la Compagnie ne soient pas démocratiques, c'est une affirmation à nuancer. Il est clair que la Compagnie de Jésus n'est pas une démocratie, mais si Ignace s'est inspiré de la règle de saint Benoît et des constitutions dominicaines ainsi que des textes qui gouvernaient les franciscains il a aussi apporté sa propre note. Si la Compagnie peut être considérée comme une monarchie, il faut à tout le moins parler d'une monarchie très tempérée. Le Père Général, clef de voûte, a sans doute un pouvoir tel qu'on pourrait le comparer à celui d'un monarque. Mais, en réalité, ce pouvoir est extrêmement contrôlé, déjà par les quatre assistants « *ad providentiam* » qui l'entourent, ensuite par les Provinciaux qui travaillent souvent avec lui de manière plus ou moins collégiale. Il faudrait ici évoquer l'importance de la « correspondance » dans la Compagnie depuis les origines : j'ai ainsi écrit près de soixante lettres depuis le mois de mars dernier au Père Général, lettres dont vous voudrez bien croire qu'elles ne portent pas sur des détails. Le Père Général est ainsi informé de tout ce qui se passe dans chaque Province et lui-même communique à chaque Provincial les informations et conseils nécessaires à un gouvernement exercé ensemble. Mais, comme le Père Général est élu à vie, cela lui donne une autorité différente de celle des Provinciaux nommés *ad tempus*, pour 3 ou 6 ans.

Il y a assurément eu dans l'histoire des périodes de « décadence » de la Compagnie, mais il me semble que la meilleure façon de se prémunir contre des défaillances toujours possibles est de vivre vigoureusement ce que notre vocation nous appelle à être et ce que nos Constitutions nous demandent de vivre. La période de « décadence » que vous avez évoquée et qui se situe peu avant la suppression de la

Compagnie en 1773 était une époque où il faudrait se demander quelle était alors la place donnée à la lecture et à l'étude des Constitutions.

Bien commun et bien universel : à ma connaissance Ignace parle le plus souvent du bien universel.

**À Alain Besançon et Jean-Claude Casanova :** Vous avez évoqué le Père Fessard. Je l'ai à peine connu. Mais je peux dire que, dans ma période de formation, il n'a jamais été remisé par une sorte de mise à l'Index plus ou moins implicite. Ses ouvrages étaient lus. Je les ai moi-même lus à l'époque. Ses ouvrages sont aujourd'hui redécouverts et, à travers eux, c'est l'expérience du philosophe, le regard de juriste et le courage intellectuel du croyant qui sont mis en valeur. Le Père Fessard ne vivait pas à Compiègne, mais à Chantilly.

**À Emmanuel Le Roy Ladurie :** Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, il convient de rappeler qu'Ignace a beaucoup hésité à ce que les jésuites s'engagent dans des collèges. Le premier collège, en fait une université, date de 1546 et a été créé à Gandie par le duc de Gandie, François de Borgia, qui fut plus tard Général de la Compagnie. Mais c'est en 1548 que fut créé le premier vrai collège, à Messine. L'hésitation d'Ignace portait sur le fait que les collèges « stabilisaient » la Compagnie ; or il souhaitait initialement une Compagnie pérégrinante et pauvre. Il a donc fallu réviser les textes sur la pauvreté, la Compagnie disposant dès lors de bâtiments et de budgets de fonctionnement ; il a fallu revoir aussi la question de la propriété des biens. En 1556, à la mort de Saint Ignace, il existait un réseau de 46 collèges.

**À Bertrand Saint-Sernin :** La *ratio studiorum* a commencé, dans sa gestation, dès 1548, pour se terminer en 1599. Il a donc fallu cinquante années durant lesquelles ont été rassemblées des pratiques d'excellence. Il est étonnant de voir que cette *ratio studiorum* a gardé toute sa vigueur et qu'elle inspire aujourd'hui encore nombre de jésuites. Si Ignace s'est rallié à l'idée de l'enseignement, c'était pour se « battre » en quelque sorte sur le terrain de la culture et de l'intelligence. Les collèges ont voulu être une sorte de présence active de la Compagnie au monde de la culture en préparant les générations à venir. Le défi de l'éducation est de ne pas former des gens en fonction du passé, mais de les préparer à un avenir inconnu. Ce fut le génie d'un certain nombre de pédagogues jésuites que de permettre cela.

**À Jean Tulard :** La question sur Balthazar Gracian pourrait être, je le crains, un piège. Gracian est en effet un homme à la fois très connu et peu fréquenté ; il fut un jésuite très controversé. Je crois qu'il est aujourd'hui étudié, mais je ne suis malheureusement pas en mesure d'en parler personnellement de façon approfondie.

**À Gilbert Guillaume :** Il y a une propension, dans la formation jésuite, à porter un grand intérêt au droit international, à travers le droit des gens, mais aussi à travers la prise de conscience que la plupart des questions ont une ampleur mondiale qui transcende les droits nationaux. On peut penser au Père de La Brière qui a été un des rédacteurs de la revue *Études* et qui s'était beaucoup intéressé à la SDN.

\*

\* \*